

Déclaration CE de conformité

Le fabricant

ISOLAVA G.C.V.
Ooigemstraat 12
B - 8710 Wielsbeke

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction
(conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que

Plaques de plâtre
Type A,

Fabriquées dans l'usine à

Usine Wielsbeke
Vaartstraat 60
B-8710 Wielsbeke

Sont conformes aux dispositions comme décrit dans EN 520:2004-11 et sont
conformes aux conditions marquage CE – conformément à l' annexe ZA 3 du EN
520:2004-11.

Les méthodes et données pour certification et évaluation de conformité ont été
appliquées comme marqué dans les barèmes ZA.2 et ZA.3a.

Les produits ont été soumis à des essais de type initiaux et ont subi un contrôle de
produit interne conformément au EN 520:2004-11.

Wielsbeke : 02.10.2006

Directeur général
S. Azais

Plaque de plâtre A/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 9,5

Plaque de plâtre A/EN 520 -600 / longueur (2000-4200mm) / 9,5

Plaque de plâtre A/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 12,5

Plaque de plâtre A/EN 520 -600 / longueur (2000-4200mm) / 12,5

Plaque de plâtre A/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 15

Plaque de plâtre A/EN 520 -1200/ longueur (2000-4200mm) / 18

Le fabricant

**ISOLAVA G.C.V.
Ooigemstraat 12
B - 8710 Wielsbeke**

Déclare conformément au paragraphe 9 de la loi sur les produits de construction (conversion de la directive des produits de construction 89/106/EWG), que les

**Plaques de plâtre
Type A,**

type A = plaques de plâtre comportant une face sur laquelle des enduits appropriés ou une décoration peuvent être appliqués. À des fins d'identification, ces plaques sont désignées par « Type A »